

1. Octobre 1783.

243

la matinée du même jour celui des Etats-unis d'Amérique avoit été signé à Paris; & la veille les articles préliminaires de paix entre la Grande-Bretagne & la Hollande avoient été arrêtés & conclus entre les ministres respectifs. Les ambassadeurs hollandais, ayant reçu des pouvoirs pour tout terminer, auroient désiré signer aussi leur traité définitif hier; mais Mr. le duc de Manchester s'est excusé sur le défaut d'instruction de sa cour à ce sujet. Le traité entre la France & l'Angleterre est composé de 24 articles; celui des Espagnols est de 12. Le plus long règle les limites pour la coupe du bois de Campeche. Quant au traité des Etats-unis, on n'a rien changé à ce qui avoit été convenu par le pacte provisionnel. Celui que les Hollandais ont signé hier, est de onze articles, dont les plus essentiels sont les deux suivans: 1. La cession de Negapatnam, que les Etats-généraux font à la Grande-Bretagne. Celle-ci consent cependant, par le quatrième article, à rendre cette possession, que les Hollandais jugent fort importante pour eux, si on lui offre quelque objet en compensation, qui puisse la dédommager de ce sacrifice: 2. La libre navigation dans l'Inde: elle n'est exprimée qu'en une seule ligne. « Les Hollan- » dois ne troubleront pas la navigation des » sujets de la Grande-Bretagne dans les mers » des Indes orientales. » Il n'est point question dans ces préliminaires de renouveler les traités de commerce entre les deux nations; & seulement il y est exprimé, « que » le salut en mer aura lieu de la part des Hol- » landais comme par le passé ». Après la signature de ces différentes conventions, tous les ministres plénipotentiaires ont dîné chez Mr. le comte de Vergennes à une table de 31 couverts: Les ambassadeurs des Etats-généraux & les ministres des Etats-unis étoient venus de Paris pour s'y trouver.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 15 Septembre.) Tous les